



OBJET DE LA SÉANCE	Conseil Communal
LIEU	Salle du Conseil communal de l'Hôtel de Ville
DATE ET HORAIRE	27 mai 2021 – 20 h 15
PARTICIPANTS	Conseil Communal Municipalité
ABSENTS, EXCUSÉS	MM. Marc Dähler, Sylvain Freymond, Philippe Grobéty, Walter Haenni et Daniel Regamey
RÉDACTEUR DU PROCÈS-VERBAL	Mme Régine Holbing
DISTRIBUTION	A tous les participants et excusés
DATE D'ÉMISSION	4 août 2021

## Accueil et bienvenue

Le Président John Desmeules ouvre la séance à 20 h 15.

30 conseillères et conseillers répondent à l'appel (M. Jeff Laffely arrive peu après l'appel), MM. Marc Dähler, Sylvain Freymond, Philippe Grobéty et Walter Haenni sont excusés, M. Daniel Regamey est absent. La Municipalité est au complet. Le quorum étant atteint, les débats peuvent commencer.

## Ordre du Jour

- **M. Pierre-André Blanchard** souhaite ajouter un point à l'ordre du jour, soit une lettre adressée au Conseil et à son président.
- **M. John Desmeules** propose d'ajouter un point 1bis, ce qui est accepté à l'unanimité moins une voix à main levée par l'Assemblée.

### 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 décembre 2020

- **M. René Minnig** souhaite changer l'intitulé du point 6 par « Communication du président », il explique en effet ne pas avoir été consulté pour cette communication.  
**M. John Desmeules** lui répond que ce titre est mis pour être le plus large possible. L'assemblée décide de changer l'intitulé par 23 oui et 7 abstentions.
- **M. Didier Amez-Droz** relève que les initiales de l'Association Scolaire Intercommunale Apples-Bière et Environs est ASIABE.
- Le procès-verbal est accepté tel que corrigé à l'unanimité par vote à main levée avec remerciements à son auteure.

### 1bis Lettre adressée au Conseil communal et à son président

- **M. Pierre-André Blanchard** lit la lettre puis la remet au bureau, pour la joindre au procès-verbal, ainsi qu'une copie à la Municipalité.  
**Mme Joëlle Prodoliet** demande le nom des 9 personnes qui l'ont signé.

---

**M. John Desmeules** déclare qu'il enverra une réponse à chacun même si M. Blanchard lui affirme que les signataires n'attendent pas de réponse. Ils lui demandent de prendre acte et de corriger le tir à l'avenir. Ces recommandations pourront être également utile à tout nouveau président.

**M. Philippe Gurtner** relève qu'il y a 26 conseillères et conseillers qui n'ont pas signé cette lettre. Il réclame un peu de tolérance pour le président et eût préféré l'ouverture d'un dialogue.

**M. Pierre-André Blanchard** rétorque que lors du dernier Conseil il avait demandé le dialogue après que le président a distribué des cartons jaunes à la Municipalité.

---

## **2. Préavis municipal N°01/2021 : « Rénovation de la partie habitation - Chalet de Chardève. »**

→ **M. Alain Morel** se refuse, personne ne s'y oppose.

Le Président donne la parole à la Municipalité.

→ **Mme Sylvette Lambercy** rapporte qu'il avait été annoncé que la rénovation de ce patrimoine communal se ferait en trois étapes. En automne 2015 on a commencé par un assainissement, puis au printemps 2016 par la rénovation du plancher et de la porte de la grange. La Société ACG Sàrl à Ballens a été choisie pour son projet clé en main. Une réserve de CHF 15'000 a été prévue pour un éventuel désamiantage. Elle demande de bien vouloir accepter ces travaux.

Le Président donne la parole à M. Alain Lambercy qui lit le rapport de la Commission.

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée accepte de voter à mains levées.

→ **Le Conseil Communal**

- vu le préavis municipal N° 01/21 de la Municipalité,
- ouï le rapport de la commission nommée à cet effet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### **décide à l'unanimité**

- d'autoriser à l'unanimité la Municipalité à effectuer des travaux de rénovation de la partie habitation du Chalet de Chardève ;
- de financer les travaux, clés en mains, pour un montant de trois cent septante-cinq mille francs (CHF 375'000.00) par la trésorerie communale ;
- de financer, pour autant qu'il s'avère nécessaire, le désamiantage pour un montant d'environ quinze mille francs (CHF 15'000.00) par la trésorerie communale ;
- d'amortir cet investissement par un prélèvement sur le fonds de réserve des investissements futurs (9282.2)

Le Président annonce à M. Alain Morel que ce préavis a été accepté.

---

## **3. Préavis municipal N°02/2021 : « Révision des statuts de l'Association scolaire intercommunale ASIABE. »**

Le Président donne la parole à la Municipalité.

→ **M. Cédric Beaud** présente ses excuses à la Commission car il n'avait pas toutes les informations en tête pour répondre à leurs questions lors de leur entrevue. Il a transmis les éclaircissements demandés par la suite et il espère que cela leur a convenu. Il comprend qu'un préavis sans amendement possible puisse poser un certain nombre d'interrogations. Il ajoute qu'une approbation des  $\frac{3}{4}$  des communes membres suffit à faire accepter ces nouveaux statuts. Par ailleurs, il souhaite apporter une correction au

---

point 2 du rapport de la Commission. Les loyers des locaux de la Commune ont été déduits des chiffres reportés. Pour une question de compréhension, il préfère dire que les coûts effectifs étaient de CHF 462'522 pour le scolaire et CHF 282'263 pour le parascolaire.

→ **M. John Desmeules** demande à l'Assemblée si elle accepte que ces modifications soient protocolées dans le procès-verbal, ce qui est accepté à l'unanimité à main levée.

Le Président donne la parole à Mme Delphine Lebouleur qui lit le rapport de la Commission. La parole n'étant pas demandée, l'assemblée accepte de voter à mains levées.

→ **Le Conseil communal**

- vu le préavis municipal No 02/21 de la Municipalité,
- ouï le rapport de la commission nommée à cet effet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**décide à l'unanimité**

- d'accepter les articles suivants des statuts de l'association :
  - × Article 2 : activités de l'ASIABE
  - × Article 6 : composition du Conseil Intercommunal
  - × Article 11 : déroulement des votes / droit aux voix par tranches d'habitants
  - × Article 15 : composition du Comité Directeur
  - × Article 27 : répartition des frais d'exploitation par commune
- de charger la Municipalité d'informer le CoDir de l'ASIABE de la décision prise par le Conseil communal.

---

#### **4. Préavis municipal N°03/2021 : « Radiation et constitution de droit de superficie - L'Abbaye des amis réunis. »**

→ **M. John Desmeules** se récuse, car il fait partie du Comité de l'Abbaye. Mme Christine Morel, vice-présidente, le remplace.

→ **M. Norbert Penel** se récuse pour le vote mais participera au débat.

Cette procédure est acceptée à l'unanimité par l'Assemblée.

La vice-présidente donne la parole à M. Pierre-André Blanchard qui lit le rapport de la Commission. Puis, après l'avoir remercié ainsi que la Commission la vice-présidente ouvre le débat.

**M. René Minnig** dit ne pas avoir reçu copie de l'acte notarié, il demande si la Commission a pu le lire.

**M. Didier Amez-Droz** lui répond qu'on a déjà un droit de superficie (DDP), il n'y a pas encore de projet avec ce changement tel qu'il est décrit dans ce projet. La Municipalité attendait en effet l'accord préalable du Conseil avant d'engager des frais auprès d'un notaire.

**M. Olivier Bédary** ne comprend pas pourquoi dans le rapport on parle d'un accord valable de 2021 à 2120 et dans le préavis on annonce un engagement de 43 ans, il souhaite savoir si on parle de la même chose.

**M. Didier Amez-Droz** répond qu'on parle de 43 ans, car la dette de l'Abbaye envers la Commune étant de CHF 430'000 et le remboursement de CHF 10'000 par année, cela va faire courir cette dette sur 43 ans. Par contre le DDP se fera sur une période de 99 à 100 ans comme tout DDP.

---

**M. Olivier Bédary** demande alors si on ne devrait pas ajouter une clause au cas où la Société de la Jeunesse disparaissait.

**M. Didier Amez-Droz** précise qu'on a parlé de la Jeunesse puisque c'est elle qui devrait occuper ce local sur une période hivernale de 10 jours dès le 25 décembre. Ce pourrait ne plus être la Jeunesse. En effet, cet accord est bien conclu entre la Société L'Abbaye et la Commune et qui a pour but d'effacer une dette de CHF 430'000. Ainsi pendant 43 ans, la Commune disposera de la cantine 10 jours par année et elle pourra la mettre à disposition de la Jeunesse ou de tout autre organisme.

**M. Norbert Penel** répète qu'il s'agit d'un accord entre l'Abbaye et la Commune uniquement, pas avec une société ou une autre.

**M. Didier Amez-Droz** explique que d'effacer la dette d'un coup aurait eu des conséquences fâcheuses du point de vue des impôts. C'est la seule formule qui permet d'effacer la dette de L'Abbaye sans que celle-ci doive payer un impôt.

**M. Norbert Penel** précise que si la Commune offrait d'effacer cette dette, les impôts réclameraient 50% de la dette, la seule solution est donc bien le DDP.

**M. Jeff Laffely** demande quel est le tarif usuel de la cantine, il s'étonne du montant exorbitant de location.

**M. Norbert Penel** lui répond que c'est un arrangement, ce à quoi M. Didier Amez-Droz ajoute que la Jeunesse n'apparaît pas dans cet accord et que c'est juste un arrangement. On aurait tout aussi bien réparti les CHF 10'000 en 20 jours à CHF 500. Il répond à M. Jeff Laffely qui lui demande les tarifs usuels, que cela dépend du nombre de personnes, mais que cet arrangement n'a rien à voir avec une location.

**M. Didier Amez-Droz** ajoute que la Jeunesse n'apparaît pas dans ce DDP. Qu'il fallait trouver un endroit mieux adapté que la Grande salle pour le bal du Nouvel An. Pour l'instant l'Abbaye encaisse approximativement CHF 10'000 par année grâce à l'hivernage des caravanes et ne peut se permettre de perdre cet apport. D'autre part, il y avait une dette due ; la solution la plus pragmatique et la plus simple est donc celle proposée. On refait un DDP qui doit obligatoirement durer 99 à 100 ans et on inclut cette clause qui permet à la Commune de disposer de la Cantine 10 jours par année pour la Jeunesse ou toute autre société si la Jeunesse n'était plus disposée à faire le bal. L'Abbaye doit aussi pouvoir profiter du reste du temps. Pour information, la Commune a payé CHF 500 pour la séance du Conseil au mois de juin 2020.

**Mme Christine Morel** s'exprime en tant que Conseillère, elle dit que l'hiver, la Cantine n'est pas louée et ne rapporte que la location pour les caravanes, c'est ce montant qui lui sera déduit de sa dette.

**M. Jeff Laffely** se réjouit du fait que la Jeunesse pourra encore faire des bals. C'est bien le montant de la location qui l'interpelait.

**M. Norbert Penel** précise également que la Jeunesse ne paiera que le gaz ou l'électricité, mais pas CHF 1'000 par jour.

**M. Pierre-André Blanchard** dit qu'il a bien mentionné dans son rapport que la Municipalité mettra la salle à disposition sans frais pour la Jeunesse comme la salle de gym est mise à disposition pour les autres sociétés. Et que s'il devait rester des jours de libres, on pourrait mettre cette salle à disposition contre rétribution à un autre organisme.

**Mme Delphine Lebouleur** se demande ce que devient cette salle si elle n'est pas utilisée tout l'hiver et si la Commune ne pourrait pas pouvoir en disposer durant toute la saison.

---

**M. Norbert Penel** affirme que la Société est propriétaire de la Cantine et qu'il n'est pas prévu que la Commune puisse en disposer plus de 10 jours. Il répond à Mme Leboulleur qu'il pourrait y avoir un revenu additionnel. Il relate que cette salle est louée au mois d'avril pour l'expo puis n'est utilisée réellement que de juin à septembre et une ou deux fois en octobre en général et puis plus rien.

**M. Didier Amez-Droz** parle d'équité, en effet, la Commune a investi plus de 3 millions pour la rénovation de la Grande Salle, cet investissement est à partager entre les sociétés locales (gymnastique, chant, théâtre, ...) si on divise ce montant par le nombre de sociétés, on arrive à environ CHF 3-400'000 par société. Ça aurait été dommageable pour la Grande salle que la Jeunesse utilise cette infrastructure pour son bal. C'est ce qui a été le déclencheur de ce projet de DDP. La Commune souhaite que la Jeunesse perdure. On peut considérer que les CHF 430'000 de dette est un investissement en adéquation avec ce qui est fait pour les autres sociétés.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée accepte de voter à main levée sur proposition de la vice-présidente.

→ **Le Conseil communal**

- vu le préavis municipal No 03/21 de la Municipalité
- oui le rapport de la commission nommée à cet effet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

**décide par 24 oui, 3 abstentions et 1 non**

- d'autoriser la Municipalité à établir une radiation et constitution de droit de superficie entre la Commune de Montricher et l'Abbaye des Amis Réunis.

---

## **5. Communication du bureau**

Le Président remercie la vice-présidente d'avoir traité le point 4. Les prochaines dates importantes seront notées sur le procès-verbal. Il informe notamment les scrutateurs qu'ils vont recevoir une convocation pour le dimanche 13 juin 2021 à 10h.

Il prie les conseillères et conseillers de bien vouloir excuser le bureau pour l'erreur de date dans la dernière convocation. C'est donc bien le 17 juin 2021 à 18h30 qu'aura lieu l'assermentation des nouveaux conseillers. Au vue des dernières recommandations du Conseil fédéral, l'organisation d'un apéritif sera possible après la partie officielle.

Le 24 juin 2021 aura lieu le dernier Conseil de la législature suivi d'un souper. La séance sera certainement avancée pour ne pas finir trop tard. Le repas sera servi par l'Hôtel des deux Sapins, éventuellement dans la Grande Salle.

---

## **6. Communications de la Municipalité**

**M. Caroly Schopfer** rapporte que le traitement des fissures sur les routes est en cours.

**M. Cédric Beaud** rapporte que suite à une séance pour le Plan d'aménagement communal, celui-ci sera présenté à la DGTL afin qu'elle puisse y travailler. Il s'agit maintenant de travailler sur le toilettage et la refonte du règlement. Tout ceci pourra être transmis courant juillet à la DGTL qui convoquera les Municipaux à des séances de négociations.

Il rapporte les déboires de l'ASIABE. Il rappelle d'abord qu'une association scolaire intercommunale a pour but principal de fournir des locaux pour l'école et qu'on manque de classes pour le scolaire et le parascolaire depuis plusieurs années, état de fait qui a été rapporté au Conseil Intercommunal (CI) depuis plusieurs années. Lors de sa dernière séance, celui-ci a refusé le préavis portant sur une étude d'implantation de nouveaux locaux sur le site d'Apples.

---

---

Le président a démissionné séance tenante. Il a lui-même repris la présidence jusqu'à fin juin. Il y aura un nouveau CoDir au mois de juillet. Il ajoute vouloir reprendre cette présidence pour assurer une continuité et tenir les engagements du CoDir actuel vis-à-vis de la population et de la direction scolaire.

**Mme Sylvette Lambercy** remercie le Conseil pour le Chalet de Chardève. Elle annonce que la maçonnerie à Bourg 9 est en cours et que les travaux devraient être terminés à la fin de l'année. La Grande Salle donne entière satisfaction. Cent ménages sur les quatre cent soixante du Village sont venus aux portes ouvertes. Elle regrette que si peu de Conseillères et Conseillers ne se soient déplacés.

**M. Didier Amez-Droz** remercie l'Assemblée, au nom de la Municipalité pour l'acceptation des trois préavis.

Il annonce que M. Olivier Bally a été nommé à la présidence de l'ARCAM.

Le Canton a délivré le permis d'exploiter la gravière (avec un délai de dépôt d'opposition de 30 jours)

Les décors du ronds-points seront mis en vente. Toute personne intéressée pourra le faire savoir et paiera ce qu'elle veut. Une crousille sera mise à disposition et l'argent ainsi récolté sera versé à la Fondation Zoé4life.

---

## 7. Propositions individuelles et divers

**Mme Christine Morel** rebondit sur la correction qui a été demandée par M. René Minnig, pour elle ce n'est qu'un intitulé général. Il lui est répondu qu'avant 2018, ce point était intitulé « Communication du président »

Puis elle demande si le chemin qui part de la Maison de l'écriture jusqu'à la fontaine est public ce à quoi Mme Vera Michalski lui répond par l'affirmative.

Et enfin elle voudrait savoir s'il est possible de créer un chemin derrière Le Devant pour éviter de devoir passer devant la maison. Il lui est répondu que ce n'est pas possible, que les champs de derrière sont loués et que la famille qui y vit est habituée à avoir du passage.

**Mme Jocelyne Penel** revient sur la lettre du point 1bis. Elle souhaite apporter tout son soutien au président, elle n'a pas l'impression qu'il a outrepassé des droits, elle le remercie pour le travail accompli et espère qu'il va rester président.

**M. Pierre-André Blanchard** convient que le président fait bien son travail mais qu'il doit suivre le règlement et ne s'exprimer qu'en son nom propre.

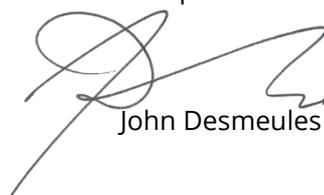
**M. François Morel** remercie la Municipalité et L'Abbaye pour les jeunes qui se réjouissent tous. Il recommande aux personnes présentes d'aller voter le 13 juin 2021.

---

Séance levée à 21 h 30

---

Le président



John Desmeules

La secrétaire



Régine Holbing

---

**Prochaines dates :**

Dimanche 13 juin 2021	Votations fédérales
Jeudi 17 juin 2021	Installation des autorités pour la nouvelle législature
Jeudi 24 juin 2021	Conseil communal, présentation des comptes 2020
Jeudi 23 septembre 2021	Conseil communal
Dimanche 26 septembre 2021	Votations fédérales
Dimanche 28 novembre 2021	Votations fédérales
Samedi 4 décembre 2021	Conseil communal

---